



Règlement du Concours 2025

Concours Duos Libres

Tous Instruments

(bois, cordes, cuivres, claviers ... peu importe)

Musique Bretonne – Sud Cornouaille

But du concours :

Mise en valeur d'un répertoire par la conception d'une suite musicale (choix et adaptation du répertoire, construction, arrangements, enchaînements) les qualités techniques instrumentales et par l'expression musicale qui s'en dégage.

Le concours est qualificatif pour le Championnat de Bretagne de musique traditionnelle et en reprend le règlement.

Organisation :

Article 1 – Le concours est organisé par le Festival de Cornouaille avec l'aide du pub "Le Ceili".

La date et le lieu du concours sont indiqués sur le site Internet du Festival de Cornouaille et sur les programmes et dépliants.

Article 2 - Les instruments

Sont acceptés tous les instruments, autres que les couples entre : bombarde, biniou et cornemuse. Le concours est ouvert aux instruments identiques. Le chant est autorisé.

Article 3 - Déroulement du concours

Le concours se déroule en une épreuve qui est la musique à danser. La prestation durera dix minutes au maximum, installation sur scène comprise. La prestation doit être de la musique à danser de Sud-Cornouaille, toutefois une introduction autre que la danse (appel, mélodie, marche...) est souhaitable mais pas obligatoire et ne dépassera pas 1/3 du temps de la prestation. Cependant, la danse doit représenter plus de la moitié de la prestation.

Article 4 - jugement

Les épreuves sont notées sur des critères tels que :

- la justesse, la tonalité, le mariage original des instruments,
- le rythme, l'expression mélodique, la sensibilité, la nuance,
- l'expression traditionnelle, le style, la dansabilité,
- la construction de la suite,
- la complicité, l'audace et la créativité du duo,

Dotation du concours et jugement :

Le concours est doté de lots divers.